



Trois-Rivières, le vendredi 17 février 2012

Le Syndicat des employés de Cogeco câble Québec s.e.n.c., SCFP 3624, représente plus de 600 membres répartis dans plusieurs régions du Québec.

En leur nom, l'Exécutif du SCFP 3624 appuie vigoureusement le confrère Réjean Beaudet, président de la section locale 687 (TVA Montréal) qui a été suspendu injustement par son employeur dans l'exercice de ses obligations de représentation dans la défense de la journaliste Mélissa François.

La décision de l'employeur de suspendre le président du syndicat nous semble illégitime, hostile et totalement abusive. La représentation par le syndicat se doit d'être juste, réelle et non pas seulement apparente, mais faite avec intégrité et dévouement.

Cette suspension nous apparaît comme un affront à l'intégrité non seulement de M. Beaudet, mais du syndicat dans son ensemble et fragilise les relations de travail dans notre milieu.

C'est pour ces raisons que le SCFP 3624 appuie totalement M. Beaudet dans sa lutte pour la protection des droits des travailleurs et travailleuses tel que son rôle d'officier syndical l'exige...

L'exécutif du SCFP 3624